

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0352

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tél. 04.66.30.81.33.
Réf : JMC/OB/BA-2025.76.

Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux de la piste vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes avec l'association Planète Handisport le samedi 8 novembre 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local par la constitution d'une filière de mécanique sportive,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion de son territoire par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

Considérant le souhait de l'association Planète Handisport d'organiser une journée de roulage moto entre pilotes valides en situation de handicap sur le circuit de vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant le caractère caritatif de cette initiative et la volonté de la Communauté Alès Agglomération d'y apporter son soutien, la mise à disposition du circuit de vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera consentie à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté Alès Agglomération, représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Planète Handisport représentée par son président, M. Emmanuel SENIN et dont le siège social est situé 285 rue Gilles Roberval - 30900 Nîmes, en vue d'organiser une journée de roulage moto, le samedi 8 novembre 2025.

ARTICLE 2 :

Eu égard au caractère caritatif de cette initiative, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes à l'association Planète Handisport sera consentie à titre gracieux, le samedi 8 novembre 2025.

L'ensemble des modalités de ladite mise à disposition sera détaillé au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

15 OCT. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

